

PLANTATIONS ANNAMITES (1913-1923) Plantations d'hévéas de Xa-cam et An-Loc

Jodoigne (Belgique), le 28 décembre 1912

Plantations Annamites
(*Annales des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, 1913, p. 180)

« Bulletin de l'Association des planteurs de caoutchouc d'Anvers », n° de février 1913. — Je signale à votre attention, dans ce numéro, différents articles, et en particulier :

.....
5° Plantations Annamites. — Sous ce titre, le *Bulletin* annonce la formation d'une société au capital de 1.250.000 francs, pour l'établissement et l'exploitation de toutes cultures, particulièrement dans les contrées d'Extrême-Orient, dont l'Indochine. Le promoteur en est, évidemment, M. Adrien Hallet, auquel il est attribué 2.500 parts de fondateur.

Administrateur : Julien Richmond ¹.

Plantations Annamites
Siège social : Bruxelles, 52, rue Royale. — Adresse télégraphique: Annamites - Bruxelles.
(*Recueil financier belge*, 1921, p. 1312-1313)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Baron Wahis, Bruxelles, président.
Vicomte Camille Desmazières, Bruxelles, vice-président.
Adrien Hallet, Bruxelles, adm.-directeur.
Jean Devisscher, administrateur.
Arthur Hayen, Ulbeek,
Jules Delannoy, Bruxelles,
Jean Pierco, Houtain-l'Evêque,
Clément Peten, Velm,
Julien Richmond, Lille,
Henri Fauconnier, Kuala-Selangor,

¹ Julien Richmond : né le 27 mars 1849 à Bergues (Nord). Employé au service des achats, puis d'exportation du Comptoir de l'industrie linière à Lille (1868). Chef du bureau export du Comptoir (1873-1885). Gérant de la société en commandite Jules Gratry et Cie (8 tissages, 3.500 métiers mécaniques). Administrateur (1897), puis adm. délégué (1907) de la S.A. Jules Gratry. Administrateur des Manufactures de lin et de coton de Kostroma (Éts russes Gratry, Gérard et Mikina), de la M'Poko et de la Léfini et de la Compagnie forestière Sangha-Oubangui. Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 27 février 1927, p. 2.456).

Bon Charles de Chestret de Haneffe, Doncel,
Max. Coûteaux, Conneux, commissaire.
Hermann Hallet, Bruxelles,
Oscar Vermeersch,
Baron J. Powis de Tenbossche, Eelen,
Florent Deploige, Tongres.

Bilan : 31 décembre. Assemblée : 2^e mercredi de juin, à 10 heures.

Service financier : Caisse générale de reports et de dépôts et Banque Hallet, à Bruxelles.

Cette Société a été constituée à Jodoigne le 28 décembre 1912.

Elle a pour objet l'établissement et l'exploitation de toutes cultures, notamment celle d'essences à caoutchouc dans tous les pays et particulièrement dans les contrées d'Extrême-Orient (Indo-Chine, presqu'île de Malacca, Sumatra, Java et autres).

Capital. — 4.750.000 francs en 60.000 actions sans valeur nominale.

A l'origine, le capital était de 1.250.000 francs en 12.500 actions de 100 fr.; porté le 28 mai 1913 à 2.500.000 fr. en 25.000 actions de 100 fr., toutes souscrites contre espèces.

Il avait été créé également 2.500 parts de fondateur s. v. n. divisées en dixièmes depuis l'origine et dont le nombre ne pouvait jamais être augmenté; elles furent remises à M. Adrien Hallet en rémunération de ses études et travaux.

Le 9 juin 1920, la valeur nominale des 25.000 actions de capital a été supprimée et les 2.500 parts de fondateur ont été transformées en 12.500 actions de capital s. v. n. Ensuite, le capital fut porté à 4.750.000 fr. par création de 22.500 actions nouvelles s. v. n. qui furent souscrites à 100 fr., jouissance 1^{er} janvier 1920.

La concession a une superficie de 2.000 hectares, divisés en deux secteurs ; 1.035 hectares environ sont actuellement plantés de 297.700 hévéas.

1917 et 1918. — La hausse du métal argent, doublant la valeur de la piastre par rapport au franc français, a fort contrarié les opérations de la Société depuis 1917. En outre, la transformation des francs belges en francs français a été onéreuse. La chute brusque du prix du caoutchouc, qui a fléchi jusqu'à 3 francs le kilo, a fait retarder la saignée des plantations qui, au lieu d'être commencée en mai 1918, ne le fut qu'en septembre 1919. Pour faire face aux dépenses résultant de l'extension des plantations, de leur entretien et surtout de l'augmentation du change la Société a dû contracter deux emprunts : le premier de 500.000 francs moyennant option sur 4.000 actions à 125 francs ; le second de 700.000 francs moyennant option au pair sur 7.000 actions.

1919. — La production s'est élevée à lbs 13.900 en septembre, 25.800 en octobre, 33.100 en novembre et 38.600 en décembre. La hausse de la piastre, qui valait avant la guerre fr. 2,50 et a atteint 17 fr. à fin 1919, a provoqué une augmentation considérable des dépenses. La Société n'a pu faire face à cette situation que grâce au concours financier que lui ont prêté le Crédit colonial et commercial et la [Compagnie de l'hévéa](#) : mais il en est résulté pour la Société une dette de plus de 2 millions de francs. Afin de consolider la situation financière, le 9 juin 1920, le capital a été transformé comme il est dit ci-dessus et il a été créé 22.500 actions nouvelles qui ont été souscrites à 100 fr., jouissance 1^{er} janvier 1920, par la Cie de l'Hévéa, à concurrence de 19.500 titres, et le Crédit colonial et commercial, à concurrence de 3.000 titres. D'autre part les 2.500 parts de fondateur ont été transformées en 12.500 actions de capital s. v. n., chaque part recevant cinq actions. — La récolte pour 1920 est évaluée à 200 tonnes de caoutchouc ; elle pourra atteindre dans trois ans 500 tonnes. La guerre a fait perdre plusieurs millions ; sans elle, la Société aurait une plantation de 1.500 hectares qui aurait coûté environ 3 millions. Elle aura une plantation de 1.000 hectares coûtant 6 millions Les résultats bénéficiaires dépendent de trois facteurs : la majoration des

récoltes, le prix de vente plus ou moins favorable du caoutchouc et la diminution du cours de la piastre.

Répartition (modif. 1920) : 5 p. c. à la réserve légale ; premier dividende de 5 fr. aux actions entièrement libérées et de 5 p. c. *pro rata temporis* aux actions partiellement libérées; sur le solde : 15 p. c. au Conseil; 85 p. c. aux actions, sauf réserves. — Premier bilan : 31 décembre 1913.

Assemblée : 1 voix par action.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1919.

ACTIF		
Immobilisé :		
Premier établissement :		
Solde au 31 décembre 1918		2.684.877 39
Dépenses en 1919 fr. :	2.026.914 13	
Recettes en 1919 :	554.214 44	1.472.699 69
		4.157.577 08
Propriétés et plantations		200.000 00
Constructions, matériel, mobilier		93.924 56
Frais de constitution		31.641 52
Disponible et réalisable :		
Actionnaires		67.210 00
Caisse et banques		572.995 24
Débiteurs		887.121 34
Caoutchouc		534.480 00
Bétail		1.914 51
		<u>6.546.864 25</u>

PASSIF		
Envers elle-même :		
Capital: 25.000 actions 100 fr.. fr.		2. 500.000
2 500 parts s. v. n.		0
Envers les tiers :		
Créditeurs en Europe		2.938.709 06
en Indo-Chine		1.108.155 19
		<u>6.546.864 25</u>

(Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine, 12 avril 1922, p. 633)

Société des Plantations annamites (Hallet)
Xa-Cam : 169 ha plantés en 1913, 474 en 1914 + 115 depuis 1918.
An-Loc : 259 ha plantés en 1913 et 73 en 1914.

Plantations Annamites
(La Journée industrielle, 11 avril 1923)

Bruxelles, 9 avril. — L'assemblée générale extraordinaire du 6 avril a voté la dissolution de la société. Le liquidateur cédera le passif et l'actif de la société contre 60.000 actions de 100 francs entièrement libérées de la société Plantations des Terres Rouges. Cette société, au capital initial de 36 millions de francs, est créée par la Société Financière des Caoutchoucs qui a entrepris de grouper en une seule affaire les plantations de la région de Hon-Quan (Cochinchine).

La société nouvelle possédera une surface totale plantée de 5.600 hectares. Les actionnaires des Plantations Annamites recevront pour deux parts, une action des Plantations des Terres Rouges.

Plantations Annamites
(L'Avenir du Tonkin, 20 mai 1923)

Les actionnaires ont voté la mise en liquidation de la société. Le rapport expose que la Financière des Caoutchoucs va grouper en une seule affaire les plantations de la région d'Hon-Quan (Cochinchine). Il sera créé une société nouvelle, les « Plantations des Terres-Rouges », au capital de 36 millions de francs en 360.000 actions de 100 francs. Le liquidateur des Plantations Annamites cédera l'actif et le passif de la société au nouvel organisme moyennant 60.000 actions de 100 fr. Il sera, dès lors, réparti une action « Terres-Rouges » pour 2 parts sociales « Plantations Annamites ».

Suite :
[Plantations des Terres-Rouges.](#)